BUDGET PREVISIONNEL

TITRE PROJET : MATCH D'IMPROVISATION THEATRALE SOLIDAIRE

DEPENSES [2]		RECETTES	
Frais de location [a]		Autofinancement	
Frais de transport [b]	20	Participation des personnes [d]	
		120 places x5€	600
Boissons et alimentation			
Repas artistes et bénévoles	166		
		Autres financements	
Achat de fournitures [c]			
Assurance			
Tracts, affiches	32		
		Aide demandée au PIC	968
Taxes (SACEM)			
Divers			
Association Soul Rire	500		
50 places gratuites	250		
Valorisation du bénévolat			
Association Soul Rire	500	Association Soul Rire	500
20 pers x 12h x 10,08	2419	Don des bénévoles	2419
Sous-total des dépenses engagées	**3887**		
Financement d' autres projets [e]			
Triple SA et Impr'horizon9	600		
Total	**4487**	**Total**	**4487**

[1] **Ne pas inscrire les centimes**
[2] **Joindre impérativement les devis**
[a] Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.
[b] Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

[c] Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.
[d] La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au FPH.
[e] Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET Fait à : Roubaix…Date : 17/04/2021

VILLANI Charlotte, présidente de Triple SA